



Paris, le 16 novembre 2015

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ORTHORISQ
DU 10 NOVEMBRE 2015 A PARIS**

Les adhérents de l'association Orthorisq ont été convoqués en Assemblée Générale ordinaire le 10 novembre 2015 afin de valider la gestion et les comptes de l'exercice du **1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015** de l'Organisme Agréé Orthorisq selon les règles spécifiées dans ses statuts (articles 11 à 13). A cette convocation étaient joints le rapport de moral du Secrétaire Général et le rapport de gestion du Trésorier. Le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de l'association (cabinet KPMG) ainsi que le rapport spécial du Commissaire au Comptes (portant sur les conventions) ont été rendus accessibles à tous les adhérents sur le site internet de l'association. Les éventuelles questions devaient être posées par écrit.

A- Déroulement de l'Assemblée Générale ordinaire : 12h15 à 13h45.

- Ouverture de la journée et synthèse de l'année écoulée par Jacques Tabutin, Président,
- Renouvellement du mandat de KPMG : Ch. Avérous,
- Lecture du rapport moral de François Loubignac, Secrétaire Général, concernant l'exercice clos le 30 juin 2015,
- Lecture du rapport de gestion de Christophe Avérous, Trésorier, et avis du Commissaire aux Comptes, KPMG, sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015,
- Approbation des comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2015,
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015,
- Lecture par M. Maregiano du rapport spécial de KPMG sur les conventions réglementées,
- Quitus aux administrateurs,
- Bilan de l'action de Bernard Redréau et Pierre Devallet, Représentants des Adhérents,
- Rapport d'Henri Bonfait et Philippe Tracol, Directeurs, sur les actions de 2015,
- Discussion et questions diverses (aucune question écrite n'a été adressée au siège l'association).

→ Ces communications sont accessibles sur le site de l'association (www.orthorisq.fr).

Une consultation par vote électronique a été organisée sur les différentes résolutions du **22 octobre au 15 novembre 2015** inclus. Chaque adhérent, à jour de cotisation, a reçu un courriel nominatif contenant un lien unique pour réaliser son vote.

Ce jour, le 16 novembre 2015, le résultat de cette consultation électronique a été analysé, dans les locaux de l'association. Le Président constate que 514 votes ont été validés, et donc que le quorum est atteint (1/4 des membres de l'Association ayant voix délibérative). L'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité simple des membres votants, conformément à l'article 13 des statuts de l'Association.

B- Résultats des résolutions soumises à votes pour l'Assemblée Générale ordinaire :

Conformément aux statuts de l'association, le vote issu de cette consultation a pu être validé après respect du quorum (25% des adhérents). 514 adhérents se sont exprimés (quorum 422) sur les résolutions suivantes :

- Résolution 1 : Approbation par l'Assemblée Générale du rapport moral concernant l'exercice clos le 30 juin 2015. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 2 : Approbation par l'Assemblée Générale du rapport financier et du rapport du Commissaire aux Comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015 sur les comptes annuels qui présente un bénéfice de 38.382€. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 3 : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2015, s'élevant à 38.382€, en report à nouveau. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 4 : Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les conventions mentionnées dans ce rapport. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 5 : L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour faire, partout où besoin sera, toutes formalités légales de publicité. **Résolution approuvée à la majorité.**
- Résolution 6 : L'Assemblée, constatant que les mandats de commissaires aux comptes de la société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire représentée par Monsieur Georges Maregiano, et de la société KPMG Audit Sud-Ouest, commissaire aux comptes suppléant représentée par Monsieur Michel Dedieu, arrivent à expiration ce jour, décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA, représentée par Monsieur Georges Maregiano, pour une durée de 6 (six) ans qui prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021, et de nommer la société Salustro Reydel, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de 6 (six) ans qui prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2021. **Résolution approuvée à la majorité.**

→ *Le détail du vote des différentes résolutions est consultable sur le site internet de l'association (www.orthorisq.fr).*

L'Assemblée Générale Ordinaire se termine le 10 novembre 2015 à 13h45, le vote restant ouvert jusqu'au 15 novembre 2015 minuit. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal.



Jacques TABUTIN
Président



François LOUBIGNAC
Secrétaire Général